

Conseil municipal du 28 septembre 2018

Le maire ouvre la séance à 20h30

Sont présents : Mmes Marie-Hélène JEANJEAN, Claudine BARDIAUX, Aurélie TIRMARCHE, Juliette FAGHEL, MM Vincent ANCELLIN, Albert DUVAL, Yannick HUMAIN, Pierre HUTTIN, Philippe HERMANT, Jean Jacques RICHARD.

Sont absents excusés : Mme Cécile MILLET et MM Michel FUSIER-DELALANDE, Jacques HICTER, Nicolas HECQ (procuration à Claudine BARDIAUX).

Sont absents : M Christian AUBARD.

Secrétaire : Yannick HUMAIN.

1. LE CONSEIL DECIDE :

- De modifier l'ordre du jour
- D'approuver le procès-verbal du conseil du 7 septembre 2018.
- De retenir l'entreprise EIFFAGE qui a remis la meilleure offre pour d'appel d'offre « lotissement Les Mésanges » et d'autoriser Mme le maire à signer le marché.
- D'autoriser Mme le maire à lancer la consultation du marché « Croix Saint Claude »
- De valider les modifications budgétaires.
- D'autoriser Mme le maire à signer la convention avec Devenir en Vermandois pour la réfection du monument aux morts.
- De confier la rénovation de la plaque avec les noms du monument aux morts à l'entreprise Sanguinette.
- D'autoriser Mme le maire à inscrire l'école communale au projet « Ecole Numérique » pour l'achat d'un tableau numérique.

1. LE MAIRE INFORME LE CONSEIL :

- Sur la réunion avec les assistantes maternelles et celle du Cimetière.
- Sur la deuxième tranche pour la rénovation de l'église par un chantier d'insertion en 2019.
- Que la récupération des concessions au cimetière laissées à l'abandon par les familles va commencer.
- Sur l'abonnement de la fibre optique.

1. DES ELUS INFORMENT LE CONSEIL:

- Qu'un feu d'artifice a été tiré rue de la liberté le week-end dernier.
- Du besoin de renouvellement de la convention de déneigement avec les agriculteurs.
- Qu'un habitant de la rue de picardie a des problèmes de remboursement avec son assurance pour des dégats survenu lors d'un accident avec un automobiliste.
- Qu'un habitant du Champ Genlis brûle des déchets derrière son habitation.
- Qu'un contrôle des bacs jaunes pour détecter les erreurs de tri a eu lieu ce matin.
- Que des membres de Savy Animation accompagneront les enfants de l'école au mémorial de l'armistice à Compiègne.
- qu'une voiture provenant de Ropy n'a pas respecté la priorité à droite au lotissement Saint Claude, a circulé sur le trottoir d'en face à vive allure le jeudi 27 septembre vers 8h20. Son numéro d'immatriculation sera donné à la gendarmerie.

Mme le Maire lève la séance à 23 h 00.